

à la Chambre l'autre jour, il semble maintenant évident qu'il est impossible d'aménager une piste pour voyager d'une ville ou d'une banlieue à l'autre, compte tenu du genre d'avions à notre disposition actuellement. J'espère que cette assurance suffit au député. S'il veut obtenir des précisions, j'examinerai les aspects juridiques de la question et je tenterai de lui répondre.

M. Brewin: De façon nette et catégorique, mais sous réserve des considérations juridiques, le ministre est-il disposé à donner cette assurance?

L'hon. M. Jamieson: Oui, car j'ai mentionné dans ma déclaration que telle est la situation compte tenu des genres d'avions actuels. Si on mettait au point un avion à décollage court les habitants de Toronto s'en réjouiraient, mais la possibilité n'est pas pour aujourd'hui.

TORONTO—LE NOUVEAU SITE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports et fait suite à la précédente. Il a dit mardi que la région retenue pour la recherche d'une site convenable a été circonscrite à une aire se situant *grosso modo* au nord et à l'ouest de Toronto. Je voudrais des précisions. Le nord et l'ouest signifient-ils Nord-Ouest les emplacements carrément à l'ouest de Toronto, antérieurement considérés se trouvent-ils éliminés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, afin de ne pas accroître les dangers de spéculation, je préférerais m'en tenir aux termes que j'ai employés et qui ont été choisis, le député peut en être sûr, avec autant de soin que possible—*grosso modo* au nord et à l'ouest. J'ajoute que je ne vois pas pourquoi les députés particulièrement intéressés ne seraient pas renseignés par le ministère. J'y verrai volontiers prochainement.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LES EFFETS DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION DE L'AGRICULTURE CANADIENNE

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture qui est vraiment choyé aujourd'hui.

À la page 498 de son rapport, la Commission de planification de l'agriculture cana-

dienne recommande à la Commission canadienne du lait de rendre publics ses programmes, au moins cinq ans à l'avance, y compris les échelles de prix et les niveaux de production visés, ce qui me semble très logique. Par conséquent, j'aimerais demander au ministre s'il serait disposé à recommander dès maintenant à la Commission canadienne du lait de réviser sa politique laitière et de mettre en vigueur cette recommandation de la Commission?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis faire cette promesse. Toutefois, je puis faire au député la promesse d'informer la Chambre chaque fois que le gouvernement modifie sa politique.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, une question relative au Règlement. Puis-je demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé quels travaux il compte mettre à l'ordre du jour demain et la semaine prochaine?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Demain, ce sera un jour consacré à l'opposition. La motion sera, je crois, présentée par l'opposition officielle. Lundi et mardi, la Chambre étudiera le bill C-215 relatif à la loi électorale du Canada. Mercredi, la Chambre reprendra le débat sur le bill C-144 concernant les ressources en eau du Canada.

M. Peters: Par vous, monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader suppléant du gouvernement que l'on fasse montre d'extrême prudence aujourd'hui, à cause de l'absence sans précédent du député de Winnipeg-Nord-Centre?

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES RESSOURCES EN EAU

MESURE POURVOYANT À LA GESTION, Y COMPRIS LA RECHERCHE, LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 20 mai, du bill C-144, pourvoyant